

partie d'une maison, sise au Bourgmay¹ ; ce sont, les années suivantes, des terres dans le voisinage et, un peu plus tard, des parcelles de vignes sur les coteaux du proche Revermont². La plus importante et la plus coûteuse de ces acquisitions fut celle de la boutique d'apothicaire que, jusqu'en 1626, Isaac Jacquet exploitait à Bourg, « dans une maison appartenant à damoiselle de Bais ». Jacques y installa sans retard son fils unique.

Des enfants que lui avait donnés sa femme, deux seulement lui restaient : un garçon, Benoît ; une fille, Jacqueme ou Jacquemine. Ils n'en étaient que plus chéris.

II

Après d'assez bonnes études, Benoît fut mis en apprentissage chez Jehan Rousset, maître apothicaire à Mâcon, qui, pour le prix de 200 livres, s'engageait à lui livrer, dans un délai relativement court, tous les secrets de son art. C'était en 1619. Cinq ans après, Benoît Démia prenait la succession d'Isaac Jacquet.

Le 27 août 1629, il épousait à Saint-André-la-Côte, en Lyonnais³, Claudine, fille de défunt messire Pierre Carteron, notaire royal de ce lieu. La famille de la jeune femme était riche, partant considérée. Claudine apportait en dot, à l'apothicaire bressan, quelque deux mille livres en argent, divers immeubles au pays natal⁴, une maison et un « petit bien » à Lyon. Une de ses sœurs, Françoise, était mariée dans cette ville au bourgeois Benoît Ollier ; sa seconde sœur était femme d'un apothicaire de Lagnieu en Bugey, Guillaume Micard.

Plusieurs enfants naquirent, qui furent enlevés de bonne heure à

1. Deux chambres « chauffures », avec forge, cour, jardin, appartement précédemment à une parente veuve d'un maréchal ferrant.

2. En 1624, huit coupées de terre à Torterel et une terre au Crez, près du grand chemin de Bourg à Viriat ; en 1626, deux morceaux de terre au même endroit ; enfin, en 1628, cinq parcelles de vignes à Tréconnaz, près Ceyzériat.

3. Canton de Mornant (Rhône).

4. Elle les vendit 2.200 livres à l'un de ses frères.— Claudine avait trois frères : Pierre, l'aîné, bourgeois de Saint-André-la-Côte ; Guillaume, qui avait succédé à son père comme notaire royal ; Jean, bourgeois de Saint-Jean-de-Chaussan (canton de Mornant).